

SÉANCE DU 18 MAI 2022
CONVOCATION DU 13 MAI 2022

Le 18 mai 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M BOUVRY (arrivé à 19h18), M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

ABSENTE :

Mme CARON

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°28/2022

Vote du budget primitif 2022 (annule et remplace la délibération 16-2022).

M DESPREZ présente le budget primitif 2022.

La section de fonctionnement se partage entre les recettes de fonctionnement (produits des impôts, dotation, recettes des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, subventions, prestations de services). Le budget prévu prend en compte les impacts de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes de la commune.

Dans la section d'investissement, parmi les recettes, on retrouve les excédents réalisés et prévisionnels, le remboursement de la TVA, la taxe d'aménagement, le produit des cessions et les subventions d'investissement notamment. S'agissant des dépenses d'investissement, il y a le remboursement de l'emprunt à taux zéro, les dépenses en étude pour le PLU, les travaux pour l'école, l'achat d'équipement technique par exemple.

Une présentation est annexée à la présente délibération.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont résumées ci-dessous :

Investissement

Dépenses	3 496 714,16€
Recettes	3 496 714,16€

Fonctionnement

Dépenses	1 746 664€
Recettes	1 746 664€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, il propose de passer au vote.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité (18 voix pour).

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 19/05/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 19/05/2022